



Renseignements généraux

LE BÂTIMENT ÉCOLOGIQUE EN AMÉRIQUE DU NORD : SYMPOSIUM INTERNATIONAL

Seattle

1^{er} et 2 mai 2007

LE RAPPORT DU SECRÉTARIAT

Bien que diverses sources fassent état de ses avantages environnementaux et économiques, le bâtiment écologique ne représente qu'une infime partie des nouvelles constructions en Amérique du Nord. Afin d'évaluer la situation dans le secteur du bâtiment écologique sur le continent, et de relever certains des facteurs favorables et défavorables à son expansion, le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) a entrepris, en février 2006 l'établissement d'un rapport sur les débouchés et les défis de ce secteur en Amérique du Nord.

Le rapport a pour objet d'évaluer la situation actuelle du bâtiment écologique sur le continent ainsi que les débouchés qu'il peut offrir. Il fera également état des avantages que ce secteur peut avoir pour l'environnement, examinera les facteurs qui ont donné lieu à des réussites et à des problèmes notables, et donnera un aperçu des mesures publiques et privées visant à favoriser l'adoption de méthodes de construction écologiques. Il contiendra également les recommandations que le Secrétariat formulera au Conseil de la CCE — lequel est formé des ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis — au sujet des questions dont traitera le rapport.

Afin de l'aider à établir ce rapport, le Secrétariat a constitué un groupe consultatif international comptant des personnes des plus compétentes dans les diverses disciplines auxquelles touche le bâtiment écologique. Il s'agit de promoteurs, d'architectes, de spécialistes des énergies renouvelables, d'évaluateurs et d'agents immobiliers, et de représentants des gouvernements nationaux et d'administrations municipales.

Le Secrétariat, qui souhaitait réunir de l'information en vue de la préparation de son rapport, a commandé quatre documents de référence à des équipes d'auteurs du Canada, du Mexique et des États-Unis. Ces documents sont les suivants :

1. *Green Building Scenarios for 2030* (Les scénarios du bâtiment écologique pour 2030)
2. *Working Towards Green Building Financing and Market Consolidation* (Favoriser le financement du bâtiment écologique et la consolidation des marchés)
3. *Institutional Efforts for Green Building* (Efforts des institutions en faveur du bâtiment écologique)
4. *Working Towards Accessible and Sustainable Housing* (Favoriser l'accès à des habitations écologiques)



Siège social de la compagnie Alberici

© Debbie Franke / USGBC

LE SYMPOSIUM DE SEATTLE

Le Symposium de Seattle est la deuxième réunion publique organisée par le Secrétariat pour réunir des informations en vue de la préparation de son rapport. Un atelier a déjà eu lieu à Mexico les 20 et 21 février 2007. Le site Web de la CCE fournit des renseignements sur cet atelier.

Le 1^{er} mai, les auteurs présenteront leurs documents et discuteront avec les membres du Groupe consultatif et les membres du public. Les participants auront ainsi une occasion unique d'échanger sur l'état et l'évolution du secteur du bâtiment écologique en Amérique du Nord et de proposer des façons d'améliorer

l'intérêt commercial pour ce type de bâtiments d'ici 2030.

En soirée, la ville de Seattle et la Commission de coopération environnementale organisent un forum sur l'urbanisme durable intitulé « Le bâtiment écologique à compter de 2030 : une perspective nord-américaine ». Ce forum sera animé par des architectes réputés du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Le 2 mai, le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE, composé de quinze membres nommés par les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, présidera un forum public sur les documents présentés la veille. On cherchera

essentiellement à obtenir les commentaires du public en vue de les intégrer à un rapport commandé par le CCPM pour le compte du Secrétariat.

À l'issue du Symposium de Seattle, les documents de référence seront parachevés, après quoi le Secrétariat sollicitera les commentaires du public. En outre, le Groupe consultatif rédigera une déclaration et un avis sur les recommandations. Le Secrétariat tiendra compte des commentaires faits par le public sur les documents de référence, de même que de la déclaration et de l'avis du Groupe consultatif lorsqu'il rédigera son rapport, qu'il prévoit présenter au Conseil d'ici la fin de 2007.

LA COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Le rapport est préparé conformément à l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Tout au long de l'élaboration du rapport, le Secrétariat peut utiliser toute information technique ou scientifique ou toute autre information pertinente recueillie au cours de consultations publiques, notamment dans le cadre de conférences, de séminaires et de symposiums.

La Commission de coopération environnementale (CCE) est une organisation internationale créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis en vertu de l'ANACDE. La CCE a pour mandat d'examiner les problèmes environnementaux à l'échelle du continent nord-américain, de contribuer à la prévention des différends commerciaux et environnementaux et de promouvoir l'application efficace des lois de l'environnement. L'ANACDE complète les dispositions environnementales de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

